

Préjugés et stéréotypes

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Nom :

Prénom :

Calculatrice : non autorisée**Rédaction** : réponses justifiées, unités obligatoires**Consigne** : ne pas regarder le cours avant de rendre la copie

1 Définitions et repères

/ 4 pts

- a. Définis « stéréotype » et « préjugé » en une phrase chacun.
- b. De quel domaine technique vient le mot « stéréotype » ? Explique le lien.
- c. Quelle expérience de 1968 montre l'effet des attentes des enseignants ? Nomme-la.
- d. Que signifie « menace du stéréotype » ? Cite les chercheurs et l'année.

2 Classer des affirmations

/ 4 pts

- a. « Les Italiens parlent avec les mains. » Stéréotype, préjugé, discrimination ou fait ? Justifie.
- b. « Le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé que celui des 25-49 ans » (INSEE). Stéréotype, préjugé, discrimination ou fait ? Justifie.
- c. Un agent immobilier ne rappelle jamais les candidats dont le nom sonne étranger. Stéréotype, préjugé, discrimination ou fait ? Justifie.
- d. « Cette candidate a 24 ans : elle ne sera pas sérieuse. » Stéréotype, préjugé, discrimination ou fait ? Justifie.

3 Analyse de document : la loi du 4 août 2014

/ 4 pts

« L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. [...] Cette politique comporte notamment : 1° Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ; [...] 3° Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ; 4° Des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale [...]. » (loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, article 1er)

- a. Qui est chargé de mettre en œuvre cette politique, d'après le texte ?
- b. Relève le passage qui concerne directement le thème du chapitre.
- c. Pourquoi une loi sur l'égalité « réelle » s'intéresse-t-elle aux stéréotypes, qui ne sont pas des actes ? Réponds en utilisant l'expression « prophétie autoréalisatrice ».
- d. Donne un exemple concret d'« action destinée à prévenir les stéréotypes sexistes » qu'un collège peut mener.

4 Étude de cas : l'exposé

/ 4 pts

Dans une classe de 5e, le professeur forme des groupes pour un exposé de technologie. Il dit : « Les garçons, vous vous occupez de la partie construction ; les filles, de la présentation orale, vous êtes plus à l'aise pour ça. » Deux élèves protestent. Le professeur répond : « Ce n'est pas méchant, au contraire, c'est un compliment. »

- a. Identifie les deux stéréotypes contenus dans la consigne du professeur.
- b. Le professeur invoque un « compliment ». Explique pourquoi un stéréotype positif reste problématique.
- c. S'agit-il d'une discrimination au sens du Code pénal ? Justifie en rappelant la définition.
- d. Quel texte du Code de l'éducation les élèves peuvent-ils invoquer, et que dit-il ?

5 Corriger les erreurs

/ 4 pts

- a. « Avoir un stéréotype en tête est puni par la loi. » Corrige.
- b. « Dans l'expérience de Tajfel, les adolescents favorisaient leurs amis. » Corrige.
- c. « Une statistique vraie sur un groupe permet de juger chaque membre du groupe. » Corrige.
- d. « La menace du stéréotype prouve que certains groupes sont moins doués. » Corrige.